

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2017

Compte-Rendu Sommaire

1. COMITÉ LOCAL DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'Office de Tourisme communautaire s'articule autour de 3 agences touristiques :

- 1.- Secteur CAVAN – LANNION – PLESTIN
- 2 – Secteur PLEUMEUR-BODOU – TREBEURDEN – TREGASTEL
- 3 – Secteur TREGUIER – PLEUDANIEL

Il existe également en son sein 7 comités locaux, la commune étant rattachée au comité « Presqu'île de Lézardrieux ».

Ce comité est un lieu de proposition en matière de tourisme. Il est composé d'un élu par commune et de membres issus du milieu associatif et touristique.

Monique LE PARLOUËR est désigné pour représenter le conseil municipal au sein de cette structure.

2. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Le 4 avril 2017 le conseil communautaire de LTC a validé le Programme Local de l'Habitat pour la période 2018/2023.

Ce programme s'articule autour de 5 axes et se traduit par un engagement financier de LTC à hauteur de 1 500 000 € / an.

Les 5 axes du programme sont :

- Favoriser le parc immobilier ancien
- Conforter la place de l'habitat social
- Répondre aux besoins des populations spécifiques (personnes âgées, handicapées, ménages en difficultés, hébergement des saisonniers, accueil des gens du voyage)
- Avoir une politique foncière adaptée
- Suivi et animation du PLH

L'assemblée émet un avis favorable au projet de PLH 2018/2023.

3. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE ET LES PLANTES INVASIVES

Afin de lutter contre l'invasion du frelon asiatique, LTC forme un référent communal et verse une aide financière à la commune, de 15 € par nid primaire détruit ($\emptyset < 10$ cm) et 25 € par nid secondaire ($\emptyset > 10$ cm).

L'assemblée décide de prendre en charge financièrement le complément des factures afin qu'il n'en coûte rien aux particuliers.

Pour lutter contre les plantes invasives, LTC apporte également son concours aux communes (formation d'un référent, appui technique...).

4. CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL – ETE 2017

La commune facturera à LTC les frais de restauration et de mise à disposition des locaux de l'école du bourg pour l'organisation du Centre de Loisirs Intercommunal qui se déroule du 10 juillet au 25 août 2017.

Le repas sera facturé 4.35€, et la location des locaux 72 € / jour.

Le service de transport est assuré par LTC.

5. SORTIE SCOLAIRE

La commune organisera le 5 juillet prochain une sortie à la CITE DES TELECOMS, pour les élèves de CM2, avec un goûter au bowling de Lannion au retour.

6. COFFRET AUX ELEVES DE CM2

Comme chaque année la commune offrira aux 23 élèves entrant au collège, un coffret contenant un dictionnaire, un atlas et un dictionnaire français/anglais.

L'achat se fera auprès de la librairie « LA BOUQUINE », pour un montant de 521.15 €.

7. ECOLE ST-GEORGES – CONTRAT D'ASSOCIATION

L'assemblée décide de porter le montant forfaitaire versé aux élèves de maternelle et primaire domiciliés à Pleubian, à 475 € par année et par enfant, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

8. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - BATIMENT

BATIMENT

L'assemblée adopte deux avenants :

- L'un pour le titulaire du lot 2 « Gros œuvre », l'entreprise SC COSTA change de raison sociale et s'appelle désormais NOBÂ.
- L'autre pour le titulaire des missions OPC et SPS, dont la prestation est prolongée de 2 mois du fait du retard dans les travaux. Le coût supplémentaire est respectivement de 900 € et 300 €.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'assemblée adopte la proposition faite par le Syndicat départemental d'Energie pour un coût de 12 600 € HT, dont 60 % à la charge de la commune (7 560 €).

9. EFFACEMENT DES RESEAUX RUE RIBISCIA

Par délibération en date du 13/12/2016, l'assemblée avait décidé l'effacement des réseaux rue Ribiscia entre le Centre Technique Municipal et la place du Château.

Ces travaux sont à réaliser conjointement au chantier de pose de la canalisation gaz.

Le devis définitif déposé par le SDE est de :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| - Réseau électrique BT : 16 800 € | participation communale 5 040 € |
| - Réseau éclairage public : 10 500 € | participation communale 6 300 € |
| - Réseau téléphonique : 16 500 € | participation communale 100 % |

L'assemblée adopte le devis proposé.

10. TRACTO-PELLE

L'assemblée décide d'inscrire un crédit de 25 000 € au budget 2017 pour l'acquisition d'un tracto-pelle d'occasion, en remplacement de celui acquis en 2008 lequel est hors d'usage.

11. ACQUISITION TABLES ET BANCS FESTIVITES

L'assemblée décide de faire l'acquisition de 25 tables (8 places) et 50 bancs pour les festivités, auprès du magasin DISTRIVERT, pour un montant de 2 780 € TTC.

12. AFFAIRES FONCIERES

- La parcelle cadastrée section AC n°547 (372 m²) située lotissement Mez Melen sera vendue à Mr et Mme Fabien BARON pour un montant de 18 000 €.
- La bande de terre cadastrée section AC n°548 (29 m²) située lotissement Mez Melen sera vendue à Mr Jean-Louis BARRET pour l'euro symbolique, les frais étant à la charge de ce dernier.
- La commune fera l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°1030 (330 m²) à Mr Patrick CONSTANT rue de Kernod, à titre de régularisation, aux conditions habituelles (1€ symbolique – frais à la charge de la commune).

- Par délibération du 03/11/2016 la commune avait décidé de céder un délaissé de voirie au lieu-dit Prat Yen, à Mr Maxime BOURGES. Après bornage il s'agit de la parcelle cadastrée section D n°1609 de 17 m².
- La commune fera l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°1142 de 432 m², à Mr et Mme Yvon THOMAS, à titre de régularisation, aux conditions habituelles (1 € symbolique – frais à la charge de la commune).

13. ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES N°02/2017

De nouvelles demandes de concessions sur le Domaine Public Maritime sont parvenues en mairie.

La municipalité adopte la même position que précédemment, en demandant à l'Administration des Affaires Maritimes un gel des attributions de nouvelles concessions, et le respect du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du TREGOR GOELO.

Le Maire assistera à la prochaine commission départementale des cultures marines, prévue le 16/06/2017, en tant que représentant de LTC.

14. SUBVENTIONS 2017 COMPLEMENTAIRES

- Une subvention de 300 € est attribuée à l'association LA POINTE DE LA PRESQU'ILE, nouvellement créée.
- Une subvention de 475 € à l'OGEC, correspondant au remboursement de 50 % des droits d'entrée à la piscine pour le 1^{er} et le 2^{eme} trimestre 2016/2017.

15. FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2017 (FPIC)

Le montant qui revient à la commune, après répartition par LTC, selon le droit commun est de 52 702 €.

16. BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Une somme de 1 950 € est ajoutée à la section de fonctionnement en dépenses à l'article 676, et en recettes à l'article 70611, pour un remboursement de trop versé sur travaux.

17. MOTION EN FAVEUR DU SERVICE DES URGENCES DE L'HOPITAL DE PAIMPOL

L'assemblée adopte une motion pour le maintien du service des urgences de l'hôpital de Paimpol, dans les conditions actuelles de fonctionnement.

La présence envisagée par l'ARS Bretagne à compter du 01/01/2018, d'un seul médecin urgentiste de minuit à 6 heures remet en cause l'accès aux soins proposés actuellement.

18. TROMPE-L'ŒIL AU MANOIR DU LAUNAY

L'assemblée décide d'occulter les ouvertures du Manoir du Launay donnant sur la cour intérieure en installant des trompe-l'œil.

Le cabinet NJL est chargé de la fabrication pour un coût de 4 700 € HT.

19. DEMISSION

Le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Nolwenn LE CABEC de son mandat d'élue municipale, compte-tenu d'une incompatibilité avec un emploi salarié du CCAS de Pleubian.

